

**Commission du Conseil communal
Préavis municipal N°05/2012**

Au Conseil communal
1304 Cossonay

Cossonay, le 14 mai 2012

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n°05/2012
relatif à une étude de faisabilité et de variantes concernant le vortex et la
galerie des Rochettes**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie une première fois le lundi 30 avril en présence de M. Claude Moinat, municipal en charge du dossier, que nous remercions tant pour sa disponibilité que pour les explications fournies. Puis à deux autres reprises, les 07 et 14 mai dernier, pour la préparation du présent rapport, y inclus une visite sur site (descente dans le vortex, visite de la sortie de la galerie du vortex et de la partie supérieure du ruisseau "canyon" des Rochettes) le 14, avec la présence de M. Martin employé communal. Nos remerciements s'adressent à lui aussi pour sa disponibilité et ses explications.

S'agissant des évacuations d'eau, chacun d'entre vous a sans doute son idée sur la question pour la résoudre, que ce soit pour les eaux claires ou les eaux usées. La question du vortex et l'évacuation par les Rochettes suscitent, en effet, de très nombreuses interrogations, tant les possibilités de les résoudre semblent variées, avec des enjeux potentiellement coûteux, voire très coûteux.

Il ne s'agit pas ici de refaire le "Plan Général d'Evacuation des Eaux" (PGEE), mais bien d'octroyer un crédit d'étude sur une problématique déterminée dans un secteur géographique donné de la commune. En l'occurrence, **la question des besoins futurs** pour l'évacuation des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC) pour le secteur communal nord-ouest par le vortex et la galerie des Rochettes, située en aval.

Le préavis municipal donne des indications sur la situation actuelle et les problèmes ponctuels:

- instabilité de la zone située à flanc de coteau.
- mise en charge du vortex lors d'un afflux important d'EC en cas d'orage.
- en raison du sous-dimensionnement des installations, entraînement de déversements occasionnels d'EU dans les EC, le tout aboutissant à la Venoge.
- au passage, provocation, de l'érosion du lit et des berges du ruisseau des Rochettes.

La Commission confirme la réalité de cette situation.

A juste titre, le préavis mentionne également les effets en aval sur le collecteur des EU de l'Association Intercommunale de l'Épuration des Eaux (AIEE).

Ce qui précède correspond aux constats et questionnements de la fiche de mesures No 12 du PGEE, par ailleurs mise à notre disposition par le municipal.

A ces constats techniques, il s'agit d'ajouter les prévisions démographiques prévues encore à la hausse ces les prochaines années, compte tenu des récentes constructions et de toutes celles encore prévues dans le secteur nord-ouest de Cossonay. Ceci entraînera une augmentation du volume des eaux à évacuer, avec le risque de saturation du vortex et des effets négatifs en aval.

Fort de ces constats et de ces prévisions, la commission comprend dès lors l'intention de la municipalité de procéder à une étude de faisabilité et de variantes concernant le vortex, la galerie et le ruisseau des Rochettes.

La commission rend attentive la municipalité et le conseil à la portée géographique limitée de l'étude. Car même si l'étude portera sur diverses variantes, celles-ci ne concerneront que principalement l'adaptation du vortex, de la galerie et du ruisseau des Rochettes, mais à l'exclusion de réflexions sur d'autres possibilités d'évacuation des mêmes eaux sur d'autres secteurs que celui du vortex/Rochettes. Cette remarque est d'autant plus valable aux yeux de la commission que le terrain du secteur des Rochettes est connu pour son instabilité et nécessite régulièrement une surveillance ainsi que des travaux de maintenance, voire ponctuellement de réparations.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N°05/2012 relatif à une étude de faisabilité et de variantes concernant le vortex et la galerie des Rochettes;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Donner un mandat à un bureau d'ingénieurs hydrauliciens pour réaliser une étude de faisabilité et de variantes concernant l'adaptation du vortex et de la galerie des Rochettes aux futurs volumes d'eau engendrés par l'urbanisation des quartiers situés au nord-ouest de la localité;
- Financer le coût de cette étude, soit Fr. 58'000.- TTC par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale;
- Porter la valeur de cette étude à l'actif du bilan et l'amortir immédiatement par un prélèvement correspondant sur le compte No 9280.3 <<Réserve EU - EC>>.

Pour la commission :

Patrick Bolay, rapporteur :

Bernard Grange :

Pierre-Alain Philipona :